MODÈLE DE RÉSOLUTION (MRC)

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (*Laurin, 2024*);

CONSIDÉRANT QU'EN 2023-2024, **10,6 %**[1] des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit **13,7 % pour les garçons** et **7,8 % pour les filles**;

CONSIDÉRANT QU'UN sondage Léger (*RQRE, 2025*), révèle que 40 % des 18 à 24 ans jugent qu'il est peu ou pas du tout nécessaire de poursuivre ses études après le secondaire pour obtenir un emploi bien rémunéré, mais qu'une récente étude d'ÉCOBES révèle que par rapport aux gens sans diplôme, un avantage salarial positif ainsi qu'un gain cumulé à vie supérieur est ressenti autant pour les gens qui ont un DES (+24,3 %), un DEP (+30,1 %), un DEC (+48,5 %), qu'un baccalauréat (+91,7 %)[2].

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Vit sept ans de moins qu'un diplômé*;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage*;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale*;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression*;



CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 $ par décrocheur*;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du SLSJ et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **15 au 19 février 2027**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 23e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 20e édition au SLSJ) sous le thème **« Persévérer, c'est tracer sa voie »** et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de MRC appuieront, elles aussi, cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

---

[1] Les données proviennent de l'Atlas du taux de sorties sans diplôme ni qualification au secondaire, ministère de l'Éducation.
[2] Lepage, P. et Gaudreault, M. M. (2025). Les bénéfices de la persévérance scolaire : analyses régionales de gains individuels associés à l'obtention d'un diplôme. ÉCOBES – Recherche et transfert, Cégep de Jonquière.
* Ménard, 2009.



IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU

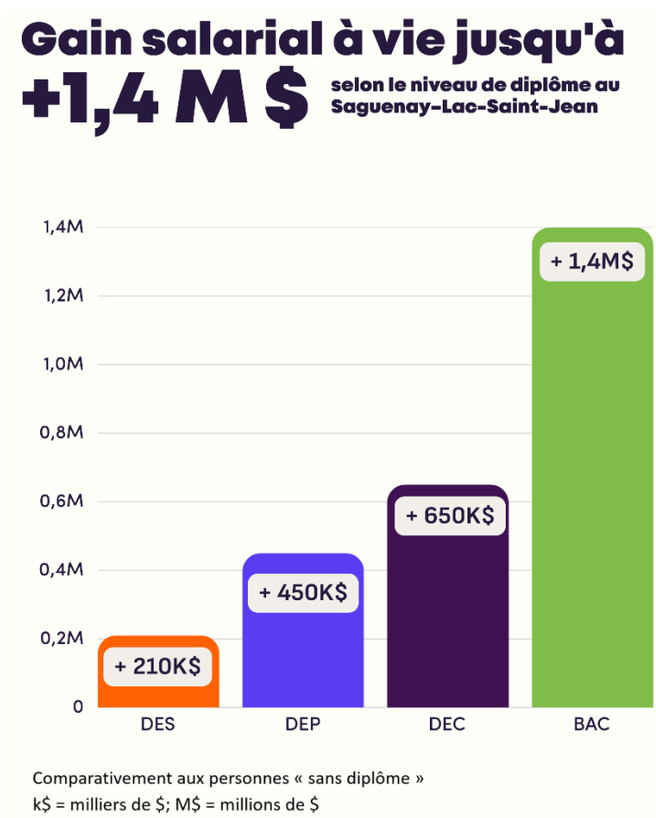
De déclarer les 15, 16, 17, 18, 19, février 2027 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre MRC (Nom de votre MRC);

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à **crepas@cegepjonquiere.ca** ou par la POSTE à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS)
Madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications
Pavillon Manicouagan, 7e étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2



Source | Lepage, P. et Gaudreault, M. M. (2025). Les bénéfices de la persévérance scolaire : analyses régionales de gains individuels associés à l'obtention d'un diplôme. ÉCOBES – Recherche et transfert, Cégep de Jonquière.